



Castella Didier

La qualité reconnue du système scolaire fribourgeois est-elle remise en cause par un vent de réformes inquiétantes ?

Cosignataires : -

Date de dépôt : 19.08.16

DICS

Dépôt

La qualité reconnue du système scolaire fribourgeois est-elle remise en cause par un vent de réformes inquiétantes ?

La qualité du système scolaire fribourgeois de langue française est reconnue et repose sur des bases d'évaluation qui ont fait leurs preuves, entre autres : examen de PPO ; 3 branches principales pour les sections EB (Exigences de Base) et G (Générale), 4 pour la section PG (Prégymnasiale) ; moyenne des branches principales comme critère de promotion ; diplôme de fin de scolarité obligatoire.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), des changements de paradigme sont à craindre. De nombreux flous demeurent : l'examen d'évaluation au terme de l'école primaire a disparu au profit d'une évaluation de préorientation qui pourrait ouvrir la voie à la suppression de l'examen de la PPO (procédure de préorientation), en outre, cette évaluation ne constitue plus un indicateur obligatoire pour le choix de la section, elle est remplacée par l'avis subjectif et partial des parents et de l'élève et n'est prise en considération qu'en cas de non-concordance des autres indicateurs; l'idée circule que les branches principales et moyenne de celles-ci intervenant dans la promotion puissent être supprimées ; la suppression du diplôme de fin de scolarité obligatoire est évoquée pour le remplacer par une épreuve cantonale comptant comme un simple examen; les conditions de passage d'un élève au collège seront allégées. Ces réformes pourraient bien sonner le glas des bases du système de formation fribourgeoise. Elles semblent justifiées par une volonté d'harmonisation des systèmes germanophone et francophone et pourraient se faire au détriment de la qualité pourtant reconnue de notre système de formation fribourgeoise.

Questions :

1. Envisage-t-on de supprimer l'examen de PPO sous sa forme actuelle ? Si oui, en quoi consistera le nouveau système d'évaluation ? Pourquoi celui-ci n'est plus retenu comme indicateur obligatoire ?
2. L'intégration de la volonté des parents et de l'élève et l'abandon de l'examen de fin de scolarité primaire comme indicateur de choix de section engendreront une pression accrue sur les enseignants alors que ceux-ci sont déjà fortement mis sous pression. Une évaluation objective et justifiée constitue un des facteurs garantissant la qualité de la formation. A-t-on mesuré les conséquences négatives pour la profession et les risques accrues de mauvaise évaluation ?
3. Qu'advient-il des branches principales actuelles et leur moyenne spécifique comme critère de promotion ? Existe-t-il effectivement une volonté de supprimer la notion de branches principales ou d'en modifier leur nombre ?

4. Le diplôme de fin de scolarité obligatoire constitue un des piliers de la qualité de l'enseignement fribourgeois, est-il menacé dans sa forme actuelle (la moyenne des branches principales vaut pour moitié, celle de l'examen de diplôme pour la seconde moitié de la note finale) ?
5. Y-a-t-il un avantage pédagogique à privilégier une harmonisation entre systèmes germanophone et francophone au détriment du système actuel qui a fait ses preuves ? Qui a la compétence pour prendre ces décisions ?

—